

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Mon honorable collègue soulève là une question fort intéressante. J'avoue que toutes les fois que j'entends quelqu'un agrémenter son préambule de propos aussi flatteurs que ceux dont il a usé à mon endroit, je crains toujours que la suite ne me mette dans l'embarras.

Je reconstituais que je n'ai pas changé d'avis quant au point de vue constitutionnel que j'ai adopté. Cependant, je dois reconnaître en outre que j'ai adopté ce point de vue à une époque où j'étais simple sénateur, mais que dans les circonstances actuelles, je dois nuancer mon point de vue en tenant compte de la politique du gouvernement et accepter que ma liberté d'expression soit restreinte en conséquence.

Je ne sais pas si j'oserais demander à mes collègues du Sénat de me choisir pour remplir ces hautes fonctions auprès du gouvernement.

Le sénateur Thompson: Je parlais uniquement des membres du gouvernement. Je ne parlais pas de l'ensemble des sénateurs, bien que l'idée soit intéressante.

Le sénateur Roblin: Ce serait beaucoup plus amusant si je devais compter sur l'appui de tous les sénateurs, à quelque parti qu'ils appartiennent. Cependant, je dois me plier aux exigences de la Constitution en vertu de laquelle j'assume mes fonctions actuelles.

LE DISCOURS DU TRÔNE

MOTION D'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Macquarrie, appuyé par l'honorable sénateur Tremblay, tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général du Canada en réponse au discours qu'elle a fait lors de l'ouverture de la session.—(*L'honorable sénateur MacEachen, C.P.*)

L'honorable Allan J. MacEachen (leader de l'opposition): Honorables sénateurs, c'est la première occasion que j'ai de féliciter le sénateur Charbonneau pour sa nomination au poste de président du Sénat. En lisant le harsard du Sénat, j'ai remarqué que l'un de mes prédécesseurs à ce poste avait profité d'un débat semblable, le 11 octobre 1979, pour souhaiter la bienvenue à un nouveau sénateur et le féliciter pour sa nomination. Bien sûr, il s'agissait alors du sénateur Perrault qui souhaitait la bienvenue au sénateur Charbonneau. A l'époque, mon collègue a signalé les grandes qualités du sénateur Charbonneau et la contribution qu'il apporterait inévitablement aux travaux du Sénat. Cet hommage doit avoir été pleinement justifié par son travail depuis lors si j'en juge par sa nomination au poste de président. Je tiens, certes, à le féliciter et à l'assurer de ma collaboration pleine et entière dans l'exercice de ses responsabilités.

Je voudrais également, honorables sénateurs, féliciter les parrains de la motion pour leurs discours de mardi dernier. Ils ont très bien ouvert nos débats. Je les remercie de m'avoir souhaité tout le succès possible dans mes nouvelles fonctions de sénateur et de leader de l'opposition. J'ai beaucoup à appren-

dre au sujet du fonctionnement de cette assemblée législative. En fait, j'ai déjà beaucoup appris.

Il est évident que le climat dans lequel la 33^e législature fonctionnera est radicalement différent de celui dans lequel la 32^e législature a évolué. Les élections nous ont donné un nouveau premier ministre et un nouveau gouvernement qui détient une énorme majorité à la Chambre des communes, majorité qui sera peut-être difficile à diriger. Quoiqu'il en soit, la victoire a été décisive et impressionnante dans toutes les régions et provinces et je comprends, certes, la joie évidente des sénateurs Macquarrie et Tremblay lorsqu'ils se sont étendus sur l'importance de cette victoire.

En fait, le sénateur Macquarrie nous a même offert quelques conseils amicaux. Il nous a conseillé d'accepter notre sort comme membres de l'opposition et il nous a offert de nous faire connaître les moyens qui lui ont permis de passer toutes ces années dans l'opposition. Je peux vous garantir, honorables sénateurs, que nous n'avons pas l'intention de nous laisser abattre. Nous savons que nos vis-à-vis se sont toujours arrangés dans le passé pour ne pas rester au pouvoir trop longtemps.

Je voudrais également me reporter aux observations du sénateur Macquarrie au sujet du Sénat. Il nous a dit que le Sénat faisait partie intégrante du régime parlementaire. On peut se demander si son rôle a été modifié par le contexte politique actuel. Pour ma part, je crois que la position constitutionnelle et l'envergure politique du Sénat demeurent inchangées. Aucun sénateur n'osera prétendre que le Sénat devrait supplanter la Chambre des communes ou faire systématiquement obstacle à la volonté de la majorité à l'autre endroit. Je ne vois certes pas mon rôle de leader de l'opposition dans cette optique.

Cependant, comme le sénateur Macquarrie l'a signalé, il y a également la question importante du rapport de force. Les libéraux détiennent une forte majorité ici. Cette majorité a pour énorme responsabilité d'exercer son rôle sans faire fi de la volonté des Canadiens, volonté que reflète la répartition des sièges à la Chambre des communes mais la minorité ministérielle ici même a pour responsabilité, quant à elle, de tenir compte de sa position minoritaire.

Dans notre régime, toutes les assemblées législatives fonctionnent selon le principe de la majorité, et le Sénat ne fait pas exception à la règle. C'est la majorité qui décidera, c'est elle qui aura le dernier mot. Ce n'est pas une calamité, bien sûr; ce n'est pas un danger. J'ai acquis une très grande expérience comme membre de gouvernements qui ont survécu des années dans une situation minoritaire à la Chambre des communes. Pour supporter une telle situation, il faut toutefois être fort conscient des réalités. En 1979, les honorables sénateurs s'en souviennent sans doute, le gouvernement a décidé d'agir comme s'il avait la majorité à la Chambre des communes. Ce fut évidemment une expérience malheureuse. Je suis certain que le leader du gouvernement au Sénat fera preuve d'une plus grande habileté à l'égard de la majorité de cette chambre.

● (1500)

La différence entre nous n'est pas seulement numérique. Nous avons une doctrine politique différente. Nous qui sommes de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes des libéraux et nous avons une façon bien à nous d'envisager les questions publiques. Nous ne pouvons pas faire semblant que